

— université
— LUMIÈRE
— LYON 2

LE GUIDE

DU LOGEMENT



UNION EUROPÉENNE

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

04 S'INSTALLER À LYON

Les étapes de recherche d'un logement 04

Comment cibler sa recherche ? 06

Les démarches de recherche 06

Nos conseils 07

Vigilance pendant la recherche 08

Où vivre dans la région lyonnaise ? 10

Se déplacer dans Lyon 11

Budget installation et vie à Lyon 12

Le budget à prévoir 12

Le coût par type de bien 13

Estimation du budget sur Lyon 14

Les frais supplémentaires 15

Les aides pour le logement 16

Les bons plans à Lyon 18

19 LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE LOGEMENT ET DE PRESTATAIRES

L'hébergement temporaire 20

Les résidences universitaires publiques 22

Les résidences universitaires privées 23

Les foyers pour étudiants 24

Les logements dans le parc privé 24

Les logements intergénérationnels et solidaires 24

Sites de recherche de location, colocation, petites annonces et résidences privées 25

La sous-location 26

27 VISITER UN LOGEMENT

Les questions à poser 28

Les questions possibles du bailleur 28

Votre fiche de visite 29

30 EMMÉNAGER DANS SON APPARTEMENT

Avant d'emménager 31

Connaître ses droits 31

Constituer son dossier locatif 32

Trouver un garant 33

Le contrat de bail 34

Le dépôt de garantie 35

La caution 35

L'état des lieux d'entrée 36

S'installer dans son logement 37

Prendre une assurance habitation 38

Ouvrir le gaz, l'eau et l'électricité 38

Se meubler 38

Abonnement téléphonique et internet 38

39 DÉPART DE LYON

Quitter son logement 40

L'état des lieux de sortie 40

La restitution du dépôt de garantie 41

Définitions et lexiques 42

Annexes 42

Numéros utiles 43

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le BEI accompagne les étudiantes et étudiants internationaux.

Venez nous voir sur les deux campus :

Campus Berges du Rhône (Lyon)

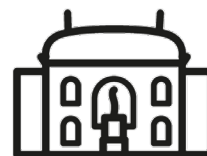
Bâtiment Bélénos, 2ème étage, Direction des Relations Internationales
Arrêts : Tram T2 Centre Berthelot ou Tram T1 Quai Claude Bernard

Public : étudiantes et étudiants en échange et hors échange

Campus Porte des Alpes (Bron)

Maison de l'Étudiant, 1er étage
Bureau MDE.107
Arrêt Tram T2 Europe-Université

Public : étudiantes et étudiants hors échange



Pour prendre RDV, réservez un créneau sur Affluence :

<https://affluences.com/bureau-des-etudiantes-internationaux/reservation>





S'INSTALLER À LYON



LES ÉTAPES DE RECHERCHE D'UN LOGEMENT

FRISE CHRONOLOGIQUE

02 CIBLER SA RECHERCHE

La demande en centre-ville est extrêmement forte, vous risquez donc de ne pas trouver de logement ou à des prix trop élevés. Privilégiez les autres quartiers de Lyon et son agglomération.



01 DÉFINIR SON BUDGET

Avant de vous lancer dans la recherche d'un logement, renseignez-vous sur le coût de la vie et calculez votre budget moyen pour chaque mois (loyer avec les charges et dépenses mensuelles).



03 DÉFINIR SES BESOINS

Faites une liste des critères auxquels votre logement devra répondre en les classant du plus au moins important.



04 CONSTITUER SON DOSSIER

Préparez votre dossier locatif en avance, même si vous n'avez pas encore trouvé et/ou visité de logement, vous serez plus réactif et pourrez rapidement déposer votre candidature si vous trouvez un logement qui correspond à vos critères.



05 RECHERCHER ACTIVEMENT

Il faut être très efficace pour repérer les annonces de logements qui s'ajoutent au fil des jours. Dédiez une heure de votre journée afin de faire le repérage des logements qui peuvent vous intéresser.



06 PERSÉVÉRER

Trouver un logement qui vous correspond est difficile. Ne désespérez pas, vous finirez par trouver. Dès que vous repérez une annonce qui vous plaît, ayez déjà vos documents prêts afin de candidater rapidement.

Il est possible que la difficulté de trouver un logement avant le début de l'année universitaire vous fasse peur et vous agissiez dans la précipitation. Gardez vos précautions, si vous voyez la date de la rentrée approcher, privilégiez l'hébergement temporaire. Si vous éprouvez des difficultés à vous loger, contactez le BEI. L'équipe vous accompagnera dans vos recherches !

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

LES DÉMARCHES À FAIRE : COMMENT S'ORGANISER ?

La recherche de logement est un processus qui peut prendre du temps. Il est donc recommandé de commencer ses recherches le plus tôt possible afin de trouver son logement avant la rentrée universitaire (cf. [annuaire p.20](#))

DÉFINIR SES BESOINS

Afin de cibler efficacement les types de bien qui pourraient vous intéresser, il est important de prendre le temps de définir ses besoins en fonction de plusieurs critères (liste non exhaustive) :

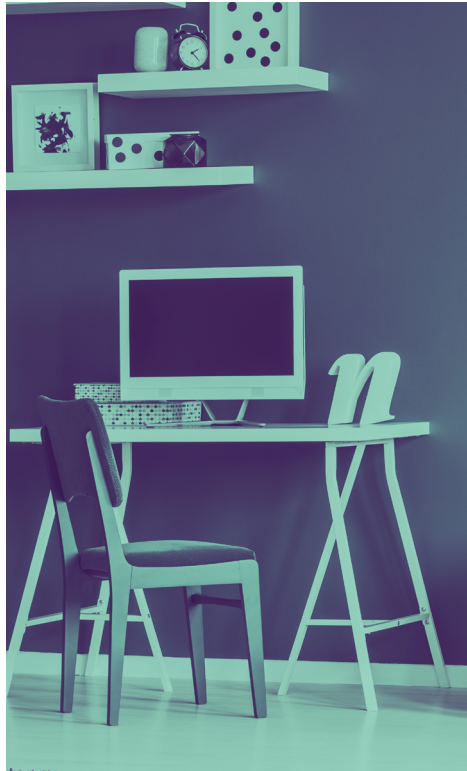
■ **Critères d'habitation** : la superficie du logement, un logement meublé ou vide, un lave-vaisselle, un micro-onde, etc.

■ **Critères économiques** : le loyer, les frais d'agence et/ou les charges supplémentaires du logement, etc.

■ **Critères géographiques** : l'emplacement, du logement, les transports en commun aux alentours etc...

■ **Typologie du logement** : appartement, studio, colocation, chambre étudiante, etc.

Une fois cette liste bien définie, classez-les critères en fonction de leur importance et cherchez un logement en fonction de votre classement. Gardez en tête que vous ne trouverez pas forcément un logement qui répondra à tous vos critères, mais l'essentiel et de s'en approcher le plus précisément possible et de trouver un logement qui vous fasse vous sentir chez vous.



Bon plan :

SMERRA accompagne les étudiants dans leur recherche de logement via (Logifac résidences étudiantes) et (Fac Habitant colocation solidaire).

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

NOS CONSEILS

LES ÉTAPES À SUIVRE LORSQUE VOUS SÉLECTIONNEZ UNE ANNONCE DE LOGEMENT



1 Sélectionner les annonces

qui vous intéressent selon l'emplacement, le loyer, la disponibilité, le type de logement.



2 Téléphoner afin de vérifier si l'offre sélectionnée est toujours valable

ou si d'autres logements de même type sont disponibles.



3 Demander les détails du logement qui ne sont pas présentés dans l'annonce :

le coût des charges, le mode de chauffage (collectif, individuel, à gaz, électrique).



4 Depuis l'étranger :

demandez s'il est possible de consulter des photos du logement (sur internet, par email, etc.)



5 Convenir d'une date pour la visite du logement

(attention si vous avez un empêchement le jour de la visite, il est souhaitable de prévenir le/la propriétaire ou l'agence immobilière rapidement).



6 Préparer les pièces à fournir avant de visiter le logement

afin de pouvoir rapidement déposer votre candidature si le logement correspond à votre recherche.

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

VIGILANCE PENDANT LA RECHERCHE

SOYEZ VIGILANT !

Pour toute recherche de logement avant votre arrivée, faites attention et **évitez de payer avant d'avoir signé un contrat**. Visitez, si possible, d'abord le logement avant de vous engager financièrement. Il existe plusieurs types d'arnaque (liste non exhaustive) :

LES FAUSSES ANNONCES

Elles sont très fréquentes sur les sites de vente en ligne comme Leboncoin.fr ou sur les réseaux sociaux comme Facebook. L'annonceur présente un bien immobilier avec des photos volées d'un logement qui n'existe pas ou bien qui appartient à quelqu'un d'autre. L'escroc vous demandera généralement de payer une somme d'argent (en liquide, virement bancaire, chèque ou par d'autres moyens) avant de disparaître et de vous laisser sans réponse. Par ailleurs, méfiez-vous des annonces mentionnant « homme seul, recherche colocataire femme ».

LES PRIX TROP ÉLEVÉS OU TROP BAS

Si vous voyez un logement dont le loyer est en-dessous ou dépasse la moyenne des prix des loyers à Lyon, il faut vous méfier.

Loyer trop élevé : vous êtes en droit de vous demander si le prix fixé correspond aux tarifs moyens de l'immobilier à Lyon.

Loyer trop bas : vérifiez si le logement existe bel et bien ou si le logement est en bon état pour que vous puissiez y habiter.



DES FRAIS INJUSTIFIÉS

Le propriétaire peut tenter de vous faire déboursier des frais supplémentaires non indiqués dans le contrat de bail, or ceci est une escroquerie.

Gardez en tête que le loyer est convenu et précisé dans le contrat de bail : prenez le temps de le lire attentivement avant de signer.

Attention : vous ne devez pas payer plus que ce qui est indiqué dans le contrat de bail !



VIGILANCE PENDANT LA RECHERCHE

LES LOGEMENTS INSALUBRES

Un logement insalubre est un logement qui présente des risques pour la santé ou la sécurité de son occupant. Il est essentiel d'**éviter les annonces proposant des lieux non conformes** comme des caves, des garages, des greniers ou tout autres lieux qui ne sont pas prévus pour accueillir des locataires.

L'ABSENCE DE DOCUMENT D'ÉTAT DES LIEUX

Ce document qui accompagne le contrat de location **décrit l'état du logement et de ses équipements, à l'entrée dans les lieux du futur locataire et à sa sortie**. Certains propriétaires, afin de pouvoir soutirer injustement le dépôt de garantie à la fin du séjour, ne fournissent pas ce document !

DÉPÔT DE GARANTIE NON RESTITUÉ

Pour éviter que votre dépôt de garantie ne soit déduit, lors de votre départ du logement, veillez à ce que l'état des lieux soit le même que lors de votre arrivée. **Gardez bien le document d'état des lieux d'entrée signé par vous et le propriétaire ainsi que les photos prises lors de votre arrivée.**

Ce document est précieux car **il décrit précisément l'état de conservation de votre logement** et vous permet de **prouver l'état des lieux** à votre arrivée.



COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

OÙ VIVRE DANS LA RÉGION LYONNAISE ?

Comme dans toutes les grandes villes, le marché immobilier à Lyon est varié.

La taille du logement, le quartier, la présence de transports en commun à proximité impactent le montant du loyer.

Il faut prendre en compte plusieurs facteurs lors de votre recherche de logement : la distance entre le futur logement et le lieu de vos cours à l'université, les moyens de transport à votre disposition et votre budget.

Il y a une forte concurrence pour les logements peu chers en centre-ville, près des commerces, restaurants, bars, et du campus Berges du Rhône (BDR). Souvent les étudiantes et étudiants veulent à tout prix rester en centre-ville et ignorent les bonnes affaires hors de cette zone. Il ne faut **pas hésiter à regarder les villes dans l'agglomération lyonnaise telles que Saint-Priest, Bron, Vénissieux, Villeurbanne, Oullins, Vienne, etc.**

Lyon est divisé en 9 arrondissements. Les codes postaux à Lyon commencent tous par 6900, le dernier chiffre vous indique l'arrondissement. Les codes postaux pour les villes autour de Lyon sont :

Bron-69500 ; Villeurbanne-69100 ; Vénissieux-69200 ; Caluire-et-Cuire-69300 ; Oullins-69600 ; Saint-Priest-69800 ; Vaulx-en-Velin-69120 ; Saint-Etienne-42000 ; Sainte-Foy-Lès-Lyon-69110 ; Vienne-38200.

Le Grand Lyon bénéficie d'un réseau de transports publics développé (Transports en Commun Lyonnais TCL), d'un système de location publique de vélo à moindre frais (Vélo'v).

La ville est très accessible à pied.



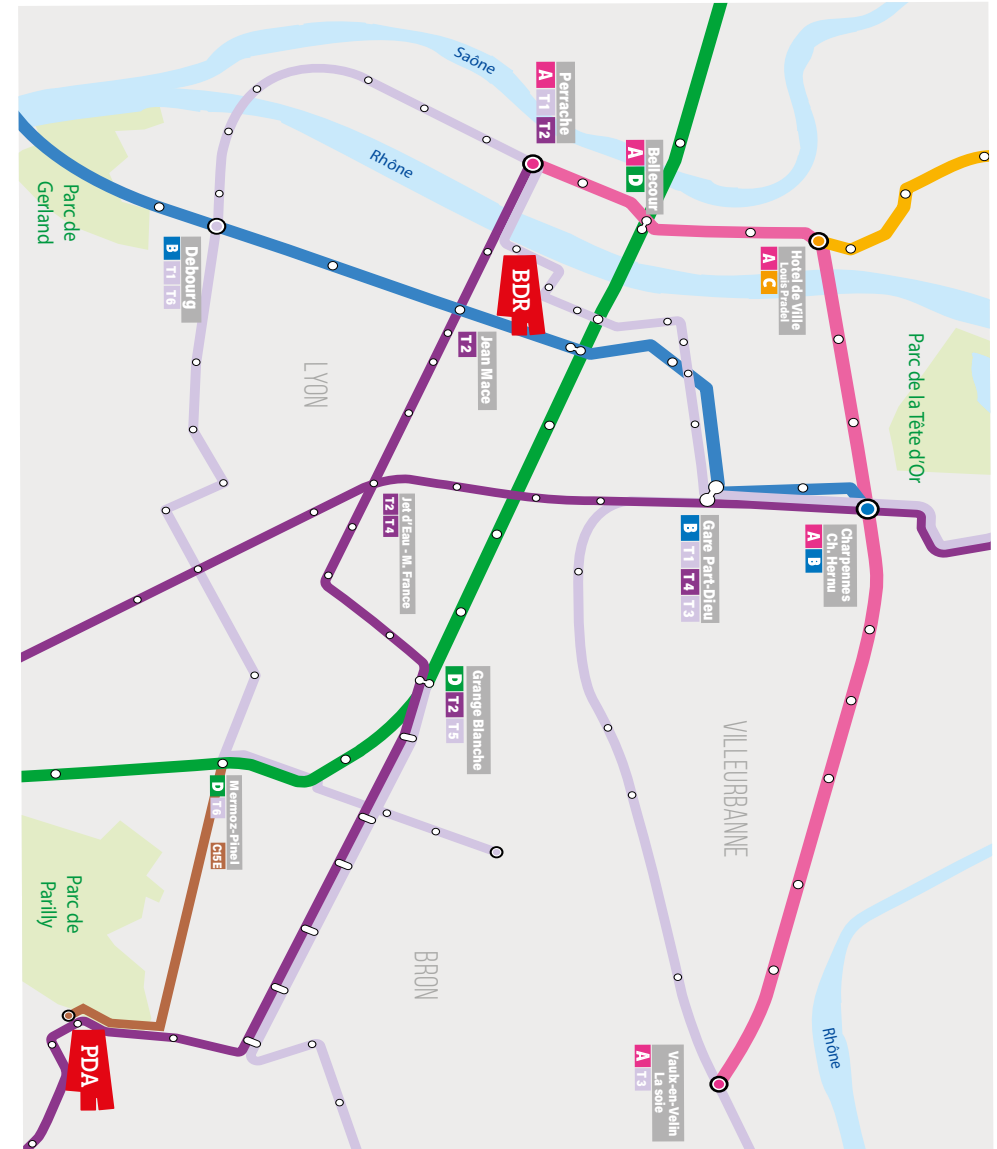
Conseil :

N'hésitez pas à utiliser la **fonction « itinéraire » du site des TCL** quand vous recherchez un logement afin d'avoir une idée du trajet train-campus.

Vous pouvez également télécharger l'**application** afin de **regarder les trajets et moyens de transport mis à votre disposition** depuis votre téléphone.

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

SE DÉPLACER DANS LYON AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORTS LYONNAIS (TCL)



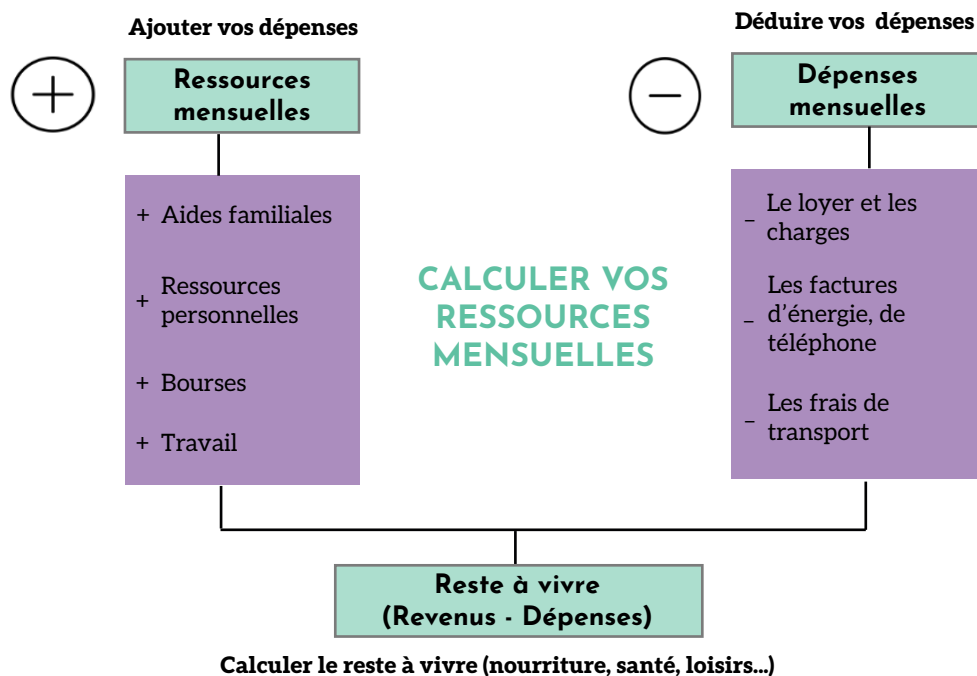
BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LE BUDGET À PRÉVOIR, CALCULER SON BUDGET

Il faut calculer le budget en fonction des dépenses mensuelles et de vos ressources personnelles afin de pouvoir établir une estimation de votre budget par mois.

Attention : il faut calculer le budget du 1er mois différemment de celui du reste de l'année!

Vous aurez des sommes à déboursier avant votre installation dans votre logement notamment le dépôt de garantie, versé avant la signature du contrat de bail et souvent équivalent à 1 ou 2 mois de loyer en avance. Vous pouvez également être amené à payer d'autres frais supplémentaires (comme des frais d'agence si vous passez par une agence immobilière).



Pour calculer votre budget de manière simplifiée : www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LE COÛT PAR TYPE DE BIEN

Il s'agit d'une estimation des prix selon le type de logement que vous recherchez. **Les prix peuvent varier en fonction de la zone géographique (que vous soyez à Lyon ou dans son agglomération).**

Selon le **type de logement et le prix du loyer**, vous pouvez choisir la **colocation pour partager les frais et payer moins**. Les **loyers dépendent aussi de la région où se situe le logement**.

LE TYPE DE BIEN		PRIX DU LOYER
STUDIO	Une pièce à vivre, « chambre », « salon » et « cuisine » compris.	Entre 500 et 800 euros
T1/F1	Une pièce principale avec cuisine séparée.	Entre 500 et 900 euros
T1/F1 BIS	Une cuisine qui donne sur la pièce à vivre, une chambre séparée.	Entre 700 et 900 euros
T2/F2	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou une cuisine « ouverte », et une chambre séparée. Les T2/F2s possèdent une superficie plus importante que les T1/ F1s.	Seul : entre 700 et 1200 euros Colocation : entre 350 et 600 euros
T3/F3	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou « ouverte », 2 chambres séparées.	Seul : entre 800 et 1800 euros Colocation : 400 et 900 euros
T4/F4 *	Quatre pièces, à savoir un salon, une chambre ou plusieurs chambres, une salle de bains et une cuisine	Colocation : 1600 et 2400 euros

* Les T4/F4 et plus sont souvent proposés pour une colocation.

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

ESTIMATION DU BUDGET DE VIE NÉCESSAIRE À LYON

Il faut compter un budget moyen d'environ **950€ par mois** pour vivre correctement à Lyon.

Voici un tableau répertoriant les différentes dépenses à prévoir à titre indicatif :

LOYER (HORS RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE PUBLIQUE)	500 à 800€/mois
ASSURANCE HABITATION RESPONSABILITÉ CIVILE (LIABILITY)	60€ à 80€/an
ÉLECTRICITÉ, GAZ, EAU	80€/100€/mois
ABONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS (TCL)	18-25 ans : 25€/mois 26-27 ans : 25€/mois si étudiant 26-64 ans : 74,10€/mois +5€ carte
REPAS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE	À partir de 3,30€/repas Selon certaines conditions : 1€
COURSES ALIMENTAIRES	250€/mois
TÉLÉPHONIE/INTERNET	20 à 40€/mois

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Selon le type de logement, l'agence par laquelle vous passez ou le particulier, vous aurez des factures supplémentaires à déboursier. Il est donc important de **prendre en compte ces frais supplémentaires en plus du loyer lors de votre recherche** de logement et du calcul de votre budget.

Notez que les frais indiqués sont à titre indicatif. Selon le logement et la manière dont vous l'aurez trouvé, vous n'aurez **pas les mêmes dépenses à déboursier avant votre installation et pendant l'occupation du logement.**

LES DÉPENSES LIÉES À L'ARRIVÉE DANS VOTRE LOGEMENT	
ASSURANCE HABITATION	Vous aurez des dépenses obligatoires liées à votre installation dans votre logement comme le dépôt de garantie et la souscription à une assurance habitation obligatoire qui vous seront demandés avant la signature du bail . Il est aussi possible que vous ayez à payer des frais de réservation d'un logement et/ou des frais de dossier auprès de votre bailleur , notamment si vous passez par une agence .
DÉPÔT DE GARANTIE/CAUTION (1 À 2 MOIS DE LOYER)	
FRAIS DE DOSSIER/D'AGENCE (DE 200€ À 1 MOIS DE LOYER)	
FRAIS DE RÉSERVATION (ENTRE 20 ET 50 % DU MONTANT DU LOYER) *	Informez-vous au préalable auprès du bailleur. Il est important de prévoir le budget du premier mois en conséquence.
FRAIS D'INSTALLATION *	Ameublement et ouverture des comptes (électricité et internet...)

* Cela dépend si vous louez votre logement auprès d'une agence ou d'une plateforme qui vous facture des frais supplémentaires.

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LES DÉPENSES À LA CHARGE DU LOCATAIRE LE RESTE DE L'ANNÉE	
L'ÉLECTRICITÉ	Les dépenses dont le locataire doit s'acquitter peuvent être comprises dans le loyer du logement (indiqué charges comprises) , mais elles peuvent être également des dépenses à prendre en compte en plus du prix du loyer . Si certaines de ces charges ne sont pas comprises dans le loyer , il faudra faire les démarches nécessaires pour ouvrir les compteurs d'électricité, d'eau et de gaz auprès de fournisseurs . (Voir lexique)
L'EAU (FROIDE/CHAUDE)	
LE GAZ	
LE CHAUFFAGE (ÉLECTRIQUE/GAZ)	

LES DÉPENSES À LA CHARGE DU BAILLEUR	
CHARGES DES RÉPARATIONS LIÉES À L'IMMEUBLE ET DES GROS TRAVAUX	Certaines dépenses ne sont pas à votre charge et doivent être assumées par le bailleur , surtout en ce qui concerne les travaux qui empêchent le bon fonctionnement du logement . Il a également la responsabilité du bon fonctionnement des équipements communs comme, par exemple, l'ascenseur ou le portail.
LA RÉPARATION DES ACTES DE VANDALISME	
LE RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION D'EAU ET DE CHAUFFAGE DANS LES APPARTEMENTS ET LES PARTIES COMMUNES	

LES AIDES POUR LE LOGEMENT

Les **étudiantes et étudiants internationaux peuvent bénéficier de l'aide au logement de la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) à condition que le **bail et la quittance de loyer soient à leur nom**.

Toutefois, il est possible d'obtenir une aide au logement même si votre nom ne figure pas sur le bail, à condition :

- De signer un bail de sous-location
- Que le propriétaire vous donne son accord écrit.

La **demande se fait en ligne** sur le [site internet de la CAF](#), dès que le bail aura été signé.

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon

67 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Du lundi au vendredi de 8h-13h et 13h-16h (fermé le jeudi après-midi)

www.caf.fr

Attention : Pour les **étudiantes et étudiants non européens**, un **visa de long séjour portant la mention CESEDA R133-3 6°** est également nécessaire.

LES DIFFÉRENTES AIDES

Il existe **deux types d'aides, non cumulables** (c'est à dire que vous ne pouvez bénéficier que d'une seule aide à la fois, même si vous êtes éligibles aux deux dispositifs) :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL)
- L'Allocation Logement à caractère Social (ALS)

Elles **varient** en fonction du **loyer et de la zone d'habitation, du revenu du/de la locataire et de ses charges familiales, de la nature du logement et du lieu d'habitation**.

Elle est **versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location**. Toutefois, le traitement du dossier peut prendre plusieurs mois.



Pour plus de renseignements sur les aides au logement existantes, lisez [l'article de Lyon Campus > aides au logement étudiant](#) :

<https://www.lyoncampus.com/vivre/les-aides-au-logement-etudiant>

Conseil important :

Si vous n'avez **pas obtenu votre titre de séjour, renvoyez votre dossier d'aide au logement incomplet à la CAF** dès que vous aurez **signé votre contrat de location**. Vous enverrez la **copie de la carte de séjour en cours de validité dès que vous la recevrez**. Dans cette attente, vous pouvez **joindre votre attestation de dépôt de dossier et de prolongation d'instruction sur l'ANEF** (Administration Numérique pour les Étrangers en France)

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LES BONS PLANS À LYON

En tant qu'étudiante ou étudiant, vous pouvez bénéficier d'avantages, des tarifs réduits et d'offres exclusives au sein de la Métropole de Lyon. Il peut parfois être compliqué d'avoir accès à toutes sortes de commodités (alimentation, produits hygiénique et autres équipements).

Il existe plusieurs offres pour les étudiantes et étudiants qui peuvent faire face à des difficultés, voici quelques exemples :

SE NOURRIR À PETIT PRIX

STRUCTURE	OFFRE(S)
VRAC Lyon Métropole lyon.vrac-asso.org	Distribution gratuite de cagettes alimentaires
AGORAé Lyon 2 gaelis.fr/agorae-2	Vente de produits alimentaires à -90%
1CabasPour1Etudiant 1cabaspour1etudiant.fr	Parrainage entre l'étudiant et une famille Don de cabas de produits de première nécessité
Linkee https://linkee.co/	Distribution gratuite de cagettes alimentaires
Délivr'aide delivraide.org	Réception gratuite d'un panier repas et autres produits directement à votre domicile

LES COMMERCES AVEC DES PRIX ÉTUDIANTS

STRUCTURE	OFFRE(S)
Papeterie Servet www.pleinciel.fr	-10% pour les étudiants sur tous les achats effectués en magasin hors cartouches d'encre et toner
Pressing du stade 04 78 58 53 17	-15% de remise pour les étudiants
ENVIE Rhône rhone.envie.org	Ordinateur, multimédias et électroménagers reconditionnés
Laverie Lyon 1 www.laverielyon1.fr	Laverie ouverte de 7h à 22h et 7 jours sur 7. La lessive et l'assouplissant sont offerts et directement injectés dans la machine

Plus de solutions pour se nourrir à petit prix



Plus de commerces à prix étudiants



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Malgré vos efforts, il est possible que vous n'arriviez pas à trouver de logement avant votre arrivée à Lyon. Dans ce cas vous pourriez avoir besoin d'un logement temporaire.

Les listes ci-après recensent quelques organismes proposant une offre de logement temporaire à moins de 40€/nuit selon les disponibilités.

POUR LES JEUNES ET/OU ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Bed & CROUS

Les étudiantes et étudiants peuvent désormais séjourner dans une résidence universitaire pour un séjour d'une nuit à moins d'un mois.

www.bedandcrous.com

Auberge de Jeunesse Lyon Centre

Vieux Lyon, 41-45 Montée du Chemin Neuf, 69005 Lyon

Tél : 04 78 15 05 50

<https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/lyon-centre/>

Le CISL

103 Boulevard des Etats-Unis,

69008 Lyon

Tél : 04 37 90 42 42

www.cis-lyon.com

Lyon Campus

Informations pratiques sur le logement et la vie à Lyon

www.lyoncampus.org

<https://www.lyoncampus.org/contact/>

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRES PRIVÉES

De courte ou longue durée, avec des chambres meublées et des services variés (coin cuisine, déjeuner, internet, etc.) inclus selon la résidence.

POPINNS

Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.popinns.org.

Tél : +33 (0)4.72.78.03.04 (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h)

Location à partir de 2 mois.

LES STUDELITES

Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.studelites.com

Tél : 04.75.40.80.25

Location d'1 à 6 mois.

STUDEA Nexity

Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site :

www.nexity-studea.com

<https://guide-etudiant.nexity-studea.com/>

Location nuitée, hebdomadaire, mensuelle

STUDILOGE

Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.studilodge.fr

Location nuitée à partir de 35€/nuit.

Retrouvez
l'intégralité des options
de logements et
prestataires via ce QR



FAQ : Vie pratique en France / logement

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

CHEZ LES PARTICULIERS

Se renseigner au préalable sur les tarifs, variables. Voici quelques exemples des services offrant un hébergement chez un particulier.

LOCATIONS COURT SÉJOUR

- www.airbnb.fr
- www.abritel.fr
- www.booking.com

Couch Surfing

Site internet pour un hébergement gratuit chez l'habitant de courte durée, principalement destiné aux voyageurs.

www.couchsurfing.com

Morning Croissant

Plateforme dédiée à la location de logement de moyenne et longue durée.

www.morningcroissant.fr



LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PUBLIQUES

Gérées par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), les chambres dans les **résidences universitaires publiques sont prioritairement accordées aux boursières et boursiers, ou étrangères et étrangers dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins 2 ans** et aux étudiantes et étudiants en master 2.

ATTRIBUTION DES CHAMBRES

POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

Les **étudiantes et étudiants internationaux en échange** doivent faire part de leur souhait d'**obtenir une chambre** lors de leur **inscription en ligne à l'Université**.



Attention ! Le nombre de places étant limité, toutes les demandes ne peuvent malheureusement pas être satisfaites.

POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS HORS-ÉCHANGE

Complétez votre demande de Dossier Social Étudiant (DES) sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

COMBIEN ?

De 150€ à 450€/mois et par personne selon le bien (éventuelles aides au logement non déduites).

LES BIENS

Des chambres simples meublées de 9m² avec des sanitaires collectifs aux appartements T5 de 70m² en colocation selon la résidence.

AIDE AU LOGEMENT

Si vous êtes hébergés dans une **résidence CROUS** vous pourrez recevoir une **aide au logement**.

VOUS N'AVEZ PAS PU AVOIR UNE PLACE POUR LA RENTRÉE ?

Pensez à la location de « courte durée ». Si vous n'avez **pas fait votre demande avant le 31 mai** ou si vous n'avez **pas reçu une place pour l'année**, à partir de fin octobre vous pouvez faire une **demande de logement de courte durée** (jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours).

DES QUESTIONS ?

Contactez le CROUS

Service des étudiantes et étudiants étrangers à Lyon du lundi au vendredi de 9h à 17h.

9 rue de la Madeleine, 69007 Lyon
Tel : 04.72.80.13.26 ou 13.37
Ligne hotline CROUS : 0972596565
www.crous-lyon.fr

LOKAVIZ

La centrale du logement étudiant

Hébergement étudiante et étudiant mis en ligne par les CROUS. Le site **diffuse des annonces de logements de particuliers ou de résidences CROUS**. Pour les voir, vous devrez **justifier de votre statut étudiant** et vous inscrire sur le site www.lokaviz.fr

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PRIVÉES

Plus chères que les logements universitaires publics, les résidences universitaires privées sont souvent la solution la plus facile et pratique pour les étudiantes et étudiants internationaux.

Selon la résidence, vous pouvez trouver un studio ou une chambre en colocation.

Attention aux services inclus (internet, meubles, etc.), toutes les résidences ne proposent pas les mêmes services.

Avec plus d'une cinquantaine de résidences autour de Lyon, il y a de nombreuses places à trouver ! Ci-dessous, une liste non-exhaustive d'agences gérant des résidences universitaires privées dans le Grand Lyon.

ADELE

Moteur de recherche

Plus de 100 résidences universitaires privées dans l'Agglomération Lyonnaise (Vénissieux, Villeurbanne et Bron compris)
www.adele.org

CAP'ETUDES

Loyer de 391€ à 586€/mois.
Tél : 04 75 81 83 83
contact@cap-etudes.com
www.cap-etudes.com

CARDINAL CAMPUS

Loyer de 360€ à 950€/mois.
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.cardinalcampus.fr

GESTETUD

Loyer de 460€ à 740€/mois.
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.gestetud.fr

POPINNS

Loyer de 280€ à 560€/mois.
Tél : 04 72 78 03 04
www.popinns.org

LES ESTUDINES

Loyer de 490€ à 900€/mois.
Contacts par résidence disponible sur : www.estudines.com/ns-contacter.html

ADOMA

Loyer de 466,71€ à 606,88€
Tél. : +33 (0)1 40 61 42 00
www.adoma.cdc-habitat.fr

RÉSIDENCE LOGIFAC

Loyer à partir de 464,31€
Tél : +33 (0)4 81 68 21 00
www.logifac.fr

RÉSIDÉTAPE

Loyer de 394€ à 723€
Tél : +33 (0)1 48 99 99 48
www.residetape.fr

ASSOCIATION PARME

Loyer de 432,57€
Tél. : +33 (0)9 70 75 33 25
Associationparme.fr



FOYERS POUR ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Il existe des possibilités de logement étudiant qui sont **offertes par des communautés ou des congrégations religieuses**.

Ces résidences offrent un logement à partir de 575€ (charges comprises), incluant la demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir, du lundi au samedi matin).

Retrouvez sur ces sites plusieurs foyers pour étudiants à Lyon :
www.foyers-etudiants-lyon.com
www.unme-asso.com

LES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVÉ (VIA PARTICULIER OU AGENCE)

Il s'agit d'un **particulier qui loue directement ou via une agence son logement**. Les offres sont nombreuses et il existe une variabilité importante en termes de prix et de qualité.

- www.lokaviz.fr
- lyon.info-jeunes.fr
- www.seloger.com
- www.leboncoin.fr
- www.paruvendu.fr
- www.spotahome.com
- www.studapart.com
- www.loueralyon.free.fr
- www.immojeune.com
- logement-etudiant.com
- student-place.com

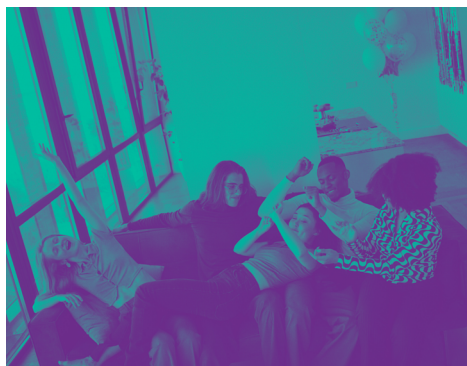
HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET SOLIDAIRES

Le logement intergénérationnel et/ou solidaire demande votre **implication dans la vie quotidienne du logement** mais vous offre également de riches expériences qu'on ne trouve pas ailleurs.

Ces résidences vous offrent un **hébergement à tarif réduit en échange de services (d'entretien du bien, du temps passé avec votre « colocataire »** pour les programmes de logement intergénérationnel ou votre participation à des actions solidaires via du bénévolat).

Pour accéder à ces logements il faut **déposer un dossier** (les frais associés restent très abordables), et éventuellement **passer un « entretien » afin de rencontrer vos futurs colocataires**.

- www.habitat-humanisme.org
- leparisolidairelyon.org
- afev.org
- ensemble2generations.fr
- www.crous-lyon.fr
- www.cohabilis.org
- caracol-colocation.fr
- student-place.com
- maisonarticle-1.eu
- generationsetcultures.fr



HABITATIONS FAMILIALES

L'étudiante ou l'étudiant est **logé dans une famille contre des services rendus** comme du babysitting, du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, etc.

Le loyer est significativement bas ou inexistant. Il faut bien **regarder les conditions de logement fixées par le particulier**.

- cohomly.com
- www.toitchezmoi.com
- www.pap.fr

SITES DE RECHERCHE DE LOCATION, COLOCATION, PETITES ANNONCES ET RÉSIDENCES PRIVÉES

Attention aux vendeurs de listes !
Ne **donnez jamais d'argent pour accéder à une annonce** ou aux **coordonnées** du propriétaire.

- www.immojeune.com
- www.lesiteimmo.com
- www.appartager.com
- www.location-etudiant.fr
- www.pap.fr
- www.lacartedescolocs.fr
- www.seloger.com
- www.leboncoin.fr
- www.paruvendu.fr
- www.spotahome.com
- www.studapart.com
- www.locservice.fr
- www.initiall.immo
- www.locetcoloc.fr
- www.colocation-adulte.fr
- erasmusplay.com/fr



LES INTERMÉDIAIRES CRIJ

66 Cours Charlemagne | 69002 LYON
Tél : 04 72 77 00 66
www.crijrhonealpes.fr

CLLAJ LYON

3, rue de l'Abbé-Rosier | 69001 Lyon
Tél: 04 72 07 87 17
www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon

CROUS

59, rue de la Madeleine | 69007 LYON
Tél : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr/logements/

CLLAJ DE L'EST LYONNAIS

8, rue du 8 mai 1945 | 69800 St Priest
Tél : 04 37 25 02 19
www.rhonealpes-uncllaj.org/est-lyonnais/

ASSOCIATIONS

ESN COSMO LYON

Maison des Etudiants
25 rue Jaboulay | 69007 Lyon
Tél : 04 37 37 43 00
contact@cosmolyon.com
<https://lyon.esnfrance.org/>

IStudent LYON

Facebook.com/lyon.erasmus
contact@istudent.fr
<http://istudent.fr/>

QU'EST-CE QUE LA SOUS-LOCATION ?

Si vous louez un bien – un studio, un appartement ou une chambre en colocation, **sans signer un bail** (un contrat de location), vous êtes considéré comme étant en **sous-location**. Même si vous êtes en **contact avec le/la propriétaire lui/elle-même**, si vous ne **signez pas de contrat, vous êtes en sous-location**.

La **sous-location est interdite en France, SAUF si le/la propriétaire de l'appartement** (un particulier ou une régie) donne en amont **son accord**. Si vous **sous-louez un bien sans l'accord du/de la propriétaire**, vous ne **bénéficierez donc pas des protections** ou des **aides proposées aux locataires** (CAF, assurance de vos biens, etc.).

Bonne nouvelle : Sous-louer avec accord du/de la propriétaire est de plus en plus courant en France ! Et c'est une bonne nouvelle pour les étudiantes et étudiants qui participent à des échanges internationaux !

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants partant en échange ou partant pour faire un stage (à l'étranger ou simplement dans une autre ville française) ne cesse d'augmenter.

Qui dit départ en échange ou en stage, dit départ temporaire. Quand on a envie de partir, on n'a pas toujours envie de rendre la clé d'un appartement même si la location est certes onéreuse, car retrouver un appartement peut s'avérer difficile.

En réponse à ce besoin, un grand nombre d'entreprises proposant de faciliter « l'échange » d'appartements s'est développé.

Selon les modalités, il n'est **pas toujours nécessaire de procéder à un véritable échange** : vous pouvez **laisser votre appartement à la location pour d'autres étudiantes et étudiants ou non** (uniquement si vous le souhaitez), et chercher un appartement dans votre ville d'accueil. Ces **logements peuvent être disponibles pour quelques jours, un semestre, ou une année**. Afin de profiter de ce service, vous n'êtes **pas obligé d'avoir mis à la location votre appartement d'origine**.

Housing Anywhere

Courte durée, semestre, ou année possible
www.HousingAnywhere.com

Student place via son dispositif Switch my room

Plateforme de location et sous-location entre étudiantes et étudiants
student-place.com

Swwitch

Une agence spécialisée dans la sous-location
swwitch.fr



VISITER UN LOGEMENT



VISITER UN LOGEMENT

LES QUESTIONS À POSER

Avant la visite, **préparez vos questions** afin de ne manquer aucun élément et **de vérifier si le logement correspond bien à l'annonce**. Demandez un premier rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agente ou agent immobilier etc.) et ayez en tête ces quelques questions.

Faites-vous confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

- Quelle est la surface du logement en m² ?

- Est-ce un logement meublé ou non meublé ?

- À quelle date est-il disponible ?

- À combien s'élève le loyer ?

- Dans quel quartier se situe-t-il et quels sont les transports en commun aux alentours ?

- Que comprennent les charges ? (Attention : les charges n'incluent pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage !)

- Quel est le montant du dépôt de garantie ?

- Faut-il un garant ? Si oui, est-ce que vous acceptez les garants comme Visale ?

- Existe-t-il d'autres frais (honoraires, frais de dossier, etc.) ?

- Si vous êtes en situation de handicap : quels sont les accès au bâtiment et/ou étages (escaliers, ascenseur, etc.) ? L'accès au bâtiment est-il adapté ?

LES QUESTIONS POSSIBLES DU BAILLEUR

Le bailleur aura quelques questions à vous poser durant votre premier entretien avec lui (par téléphone ou mail) et pendant la visite du logement. Soyez **prêt à répondre à ces éventuelles questions afin de ne pas être pris au dépourvu**.

Si à la fin de la visite, le logement vous plaît, **ayez votre dossier locatif déjà prêt afin de procéder immédiatement à la signature du bail**.

- Êtes-vous étudiante ou étudiant ? salariée ou salarié ?

- Quelles sont vos ressources financières ?

- Avez-vous un garant ? Physique ou Visale ?

- Êtes-vous déjà locataire ?

Bon plan :

Le site **VisitItForMe** vous permet de **visiter un logement** par une **personne de confiance** et facilite la mise en relation avec des personnes fiables pour la recherche locative.



VOTRE FICHE DE VISITE

Avec l'aide de cette fiche pour vous guider lors de vos visites de logement, vous pourrez **faire attention aux détails et questionnements qui doivent vous orienter dans la détermination de votre choix d'habitation**. Cette fiche est à titre indicatif, vous pouvez la **personnaliser selon vos besoins**.

Informations pratiques du logement	
Contact bailleur/propriétaire (nom + numéro de téléphone)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
Description du logement	
Type (studio, T1, etc.)	
Vide / meublé	
Seule ou seul / colocation	
Étage	
Ascenseur / escalier	
Les frais de logement (obligatoires/supplémentaires)	
Loyer	
Charges (quelles charges incluses ?)	
Dépôt de garantie (montant)	
Frais (dossier / agence)	
Vos impressions personnelles	
L'ambiance du logement	
Voisinage	
Pièces (personnelles/communes)	



EMMÉNAGER DANS SON APPARTEMENT

AVANT D'EMMÉNAGER

CONNAÎTRE SES DROITS

En tant que **locataire étudiant**, vous avez des **droits que votre bailleur se doit de respecter**. Vos droits peuvent concerner votre bail, votre logement et votre vie quotidienne dans votre logement.

Vos droits en tant que locataire :

- Vous devez disposer d'un **logement décent** et en **bon état** afin que vous puissiez y habiter en toute **sécurité** ;
- Le **propriétaire** s'occupe des **grosses réparations dans le logement** et dans les **parties communes de l'immeuble** ;
- Le **propriétaire** doit vous **tenir informé s'il décide de réviser le loyer** dans le contrat de location ;

ANNUAIRE DES CONTACTS

Si vous avez des questions concernant vos droits et devoirs en tant que locataire, renseignez-vous auprès des agences ci-dessous.

ADIL du Rhône - Lyon

9, rue Vauban, 69006 Lyon

www.adil69.org

Pour prendre rendez-vous :

Tél : 04.78.52.84.84

Agence d'Information sur le Logement du Rhône, l'**ADIL** offre un **conseil complet et personnalisé en matière de logement** : relations avec les professionnels, démarches pour obtenir un logement social, contrats, assurances bail, loyer et charges, accession à la propriété. C'est une **mine d'informations sur les aspects juridiques, financiers ou fiscaux**. Elle offre également une **présentation de l'offre de logements**.



ANIL

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

www.anil.org

ADELE

Association pour le Développement Économique du Logement Étudiant

www.adele.org

LOCA-PASS

Vous aide à devenir locataire :

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

AVANT D'EMMÉNAGER

CONSTITUER SON DOSSIER LOCATIF

Dans l'optique d'un **emménagement**, vous devez constituer votre **dossier locatif**. Vous devez préparer ce dossier bien avant votre recherche de logement et/ou visite.

Mieux vous êtes préparés, plus rapidement vous trouverez un logement qui corresponde à vos attentes.

CHECK-LIST DES FORMALITÉS

Les pièces constituant le dossier locatif qui vous seront la plupart du temps demandées sont :

DOCUMENTS À FOURNIR



La photocopie de votre pièce d'identité
(carte d'identité, passeport ou titre de séjour)



Votre justificatif de situation
(carte étudiante ou certificat de scolarité)



Votre relevé d'identité bancaire (RIB)



Un justificatif de domicile
signé et daté de moins de 3 mois. *



Vos justificatifs de ressources
(avis d'imposition, contrat de travail, trois derniers bulletins de salaire, etc.) **



Un acte de caution (Garant)
par une personne physique ou morale ou la caution Visale

* Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir ce document, veuillez fournir en remplacement un **document écrit expliquant votre situation** et une **déclaration sur l'honneur de domicile**.

** Dans le cadre d'un stage ou d'un échange universitaire, vous pouvez **fournir votre convention de stage** ou votre **lettre d'admission pour votre mobilité** d'études à l'Université Lumière Lyon 2.

AVANT D'EMMÉNAGER

TROUVER UN GARANT

La plupart des propriétaires exigent une garante ou un garant. Cette personne peut être soit un résident en France (**personne s'engageant à payer votre loyer si vous ne pouvez pas le faire**), soit un **organisme français prêt à se porter garant** pour vous.

Garant physique

Qu'elle/il soit de nationalité française ou non, si vous avez une **garante ou un garant résidant en France**, voici une liste indicative (mais pas définitive) des **documents qu'elle/il doit fournir** :

- Copie du livret de famille
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Photocopie des 3 derniers justificatifs de ressources (en règle générale, la/le propriétaire demande que la/le locataire ou sa/son garant justifie des revenus mensuels nets, c'est-à-dire après déduction des impôts, d'un montant supérieur ou égal à 3 fois la somme du loyer).
- Photocopie de la dernière quittance de loyer ou de la taxe foncière (si propriétaire)
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- Photocopie de la carte d'identité

VOUS N'AVEZ PAS DE GARANTE OU DE GARANT RÉSIDANT EN FRANCE ?

Visale

Le dispositif VISALE est accessible à toutes les **étudiantes et tous les étudiants de moins de 30 ans**, quelle que soit la nature de leur logement (bailleurs privés ou résidences étudiantes). VISALE est un dispositif d'Action Logement **gratuit**. Pour toute demande de résidence universitaire auprès du CROUS, la **démarche VISALE est obligatoire pour les étudiantes et étudiants en échange**. Pour plus d'informations consultez le site www.visale.fr

Conseil : si vous avez **plus de 30 ans** et que vous n'avez **pas de garante ou de garant physique**, vous pouvez vous tourner vers votre **banque ou des plateformes privées Garant me**.

Caution bancaire

La **banque s'engage à régler les loyers non-payés par le/la locataire** (désormais détentrice/ détenteur d'un compte dans ladite banque).

Vous serez **obligés de bloquer une certaine somme d'argent**, éventuellement négociable. La somme d'argent qu'il faut bloquer dépend de la banque, mais elle est **calculée sur un certain nombre de mois de loyer** (l'équivalent de quelques mois de loyer jusqu'à une somme équivalente au montant du loyer pour la durée du bail).

Les frais de dossiers oscillent entre 20€ et 100€. Les contrats sont soumis à un tarif annuel équivalent de 1 à 2% de 12 mois de loyer pour un an de caution bancaire.

AVANT D'EMMÉNAGER

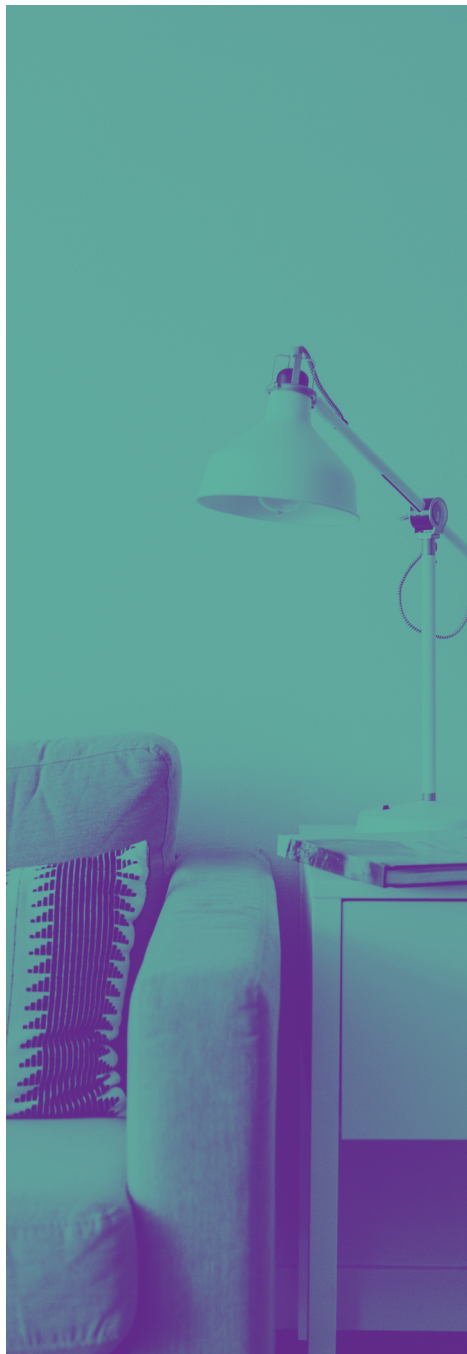
LE CONTRAT DE BAIL

Le **contrat de bail** est le document qui stipule tous les **éléments concernant le logement** que vous allez occuper. Vous trouverez normalement les informations suivantes dans votre contrat :

- Le nom et l'adresse du propriétaire et de son mandataire ;
- Le nom du locataire ou des locataires ;
- La mention "bail d'habitation" ;
- La date à laquelle le contrat de bail commence à s'appliquer et sa durée ;
- La description précise du logement et de ses équipements (adresse, surface habitable, balcon, etc.) ;
- Le montant du loyer et ses modalités de paiement (virement, etc.) ;
- Le montant du dépôt de garantie ;
- Le montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire ;
- L'état des lieux d'entrée et l'attestation d'assurance habitation qui seront annexés au contrat de bail lors de sa signature.

Attention : le **bailleur n'a pas le droit** de faire figurer sur le contrat de bail :

- > une **assurance habitation de son choix, qu'il vous impose** ;
- > l'**interdiction de visites de personnes qui ne vivent pas habituellement sous votre toit** ;
- > de vous **tenir responsable automatiquement pour toutes dégradations constatées dans le logement** ;
- > de vous **imposer le mode de paiement** du loyer.



AVANT D'EMMÉNAGER

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Le **dépôt de garantie** est une **somme versée avant votre entrée dans le logement**. Cette **somme doit être versée directement au bailleur par le locataire ou par un organisme intermédiaire** comme Action logement ou Fonds de Solidarité pour le Logement. **Le montant doit figurer dans le contrat de bail lors de sa signature. La somme peut varier entre 1 ou 2 mois de loyer hors charges (selon si le logement est meublé ou vide).**

Le **versement de cette somme** permet de **couvrir les éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie** et qui vous seront imputables. Les **dégradations liées à l'usure normale du logement** ou déjà constatées lors de l'état des lieux d'entrée ne **constituent pas des raisons pour le non-remboursement du dépôt de garantie**.

Cette **somme** vous sera **restituée** dans son **intégralité** ou **en partie au plus tard 2 mois après votre départ effectif** du logement et la remise des clefs.

Conseil : En cas de refus du bailleur de vous **restituer le dépôt de garantie sans motif valable**, trouvez la démarche à suivre sur **le site du service-public.fr**

L'ACTE DE GARANTIE

L'**acte de garantie financière**, souvent confondu avec le dépôt de garantie, ne se traduit pas par un versement d'argent au propriétaire. Il s'agit d'un **document juridique** qui stipule qu'une **personne** ou un **organisme**, appelé **garant financier** ou **tiers garant**, s'**engage par écrit à payer les loyers en cas de manquement ou incapacité du locataire principal**.

Le **garant** désigne donc la **personne ou l'organisme** prenant cette **responsabilité**. Pour plus d'infos, consultez le site du **service-public.fr**



AVANT D'EMMÉNAGER

L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

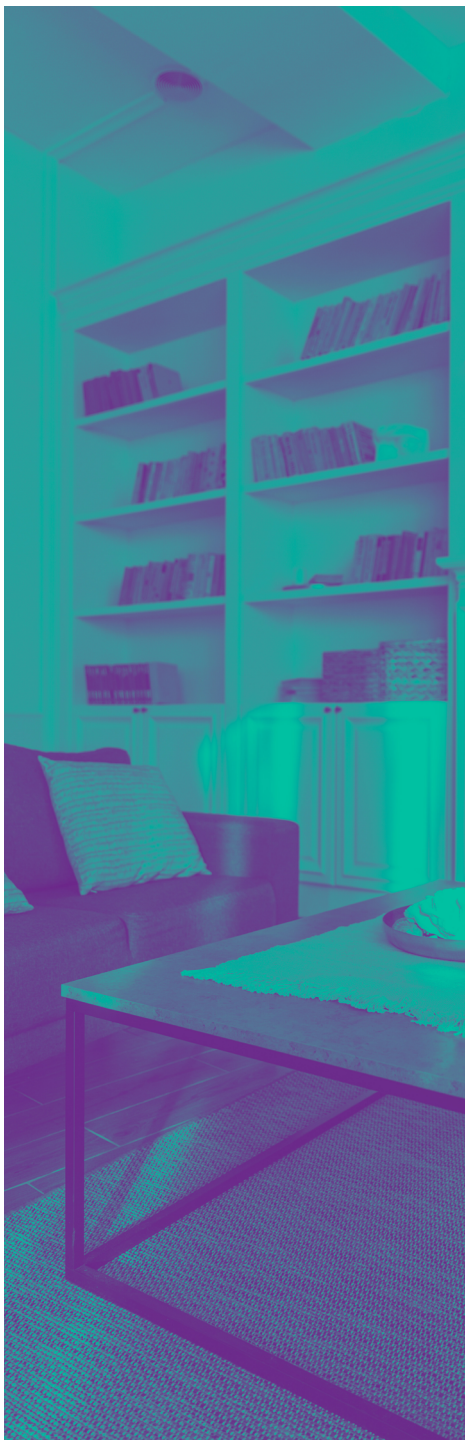
L'état des lieux d'entrée doit être réalisé lors de la remise des clés (souvent le jour de la signature du bail) et être joint au **contrat de bail**. C'est une étape primordiale car la **restitution de votre dépôt de garantie dépend de ce document**.

Le **baillieur et le locataire doivent établir l'état des lieux ensemble**, signer le document et l'**établir un double exemplaire** pour **chaque partie**. Il doit figurer dans ce document la **description précise du logement en des termes clairs**.

Il est **important de tout noter clairement et en détail** (l'état des sols, des plafonds, les équipements, tâches, fissures...) pour **éviter tout litige au moment du départ** (état des lieux de sortie). Soyez très attentive et attentif aux **éventuelles dégradations et informez l'agence ou le/la propriétaire dès que vous notez un problème**.

Si les **dommages ou défauts ne sont pas notés dès le début**, le/la **propriétaire peut décider de conserver une partie ou l'intégralité de la caution**.

Conseil : photographiez les **dégradations du logement et ajoutez-les à la fiche d'état des lieux d'entrée** qui sera annexée au contrat de bail. Veillez bien à ce qu'il y ait **deux versions identiques** : une pour vous et une pour le bailleur.



S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

PRENDRE UNE ASSURANCE HABITATION

La **souscription à une assurance habitation est obligatoire** avant l'entrée dans le logement et sera **exigée avant la signature du bail**.

L'**assurance habitation** permet de vous **protéger financièrement** des **éventuels dommages** que votre logement ou vos biens personnels pourrait subir (inondation, incendie, etc.)

L'**assurance responsabilité civile peut être incluse dans votre contrat d'assurance habitation**. La **responsabilité civile peut être exigée lors de sorties scolaires**.

COMMENT SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE HABITATION ÉTUDIANT ?

Vous devez **évaluer vos besoins** spécifiques avant de choisir votre **assurance habitation**. Ensuite, il faut que vous **compariez les offres** et que choisissiez la plus avantageuse pour vous.

Vous pouvez souscrire une assurance habitation auprès de :

- D'une compagnie d'assurance privée (SMERRA, LMDE, HEYME, etc.)
- De votre banque

Vous pouvez également comparer les offres en ligne grâce à des sites spécialisés comme selectra.info ou lelynx.fr.



S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

OUVRIR LE GAZ, L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Si l'eau, le gaz et l'électricité ne sont pas inclus dans les charges, c'est-à-dire dans le loyer du logement, alors il vous faudra faire les démarches nécessaires pour avoir accès à ses commodités.

Ces procédures se font par téléphone ou sur internet. Vous aurez besoin du numéro du compteur et éventuellement du nom de la/du locataire précédent..

■ GDF SUEZ (gaz) : 09 69 399 993 * ou particuliers.engie.fr

■ EDF (électricité) : 3004 ou edf.fr

■ Direct Energie (gaz et/ou électricité) : 0 970 806 969 * ou www.totalenergies.fr

■ Veolia (eau) : 0 810 000 777 * ou eau.veolia.fr

■ Eau du Grand Lyon (eau) : 09 69 39 69 99 * ou agence.eaudugrandlyon.com

* numéro payant - prix d'un appel local par minute

SE MEUBLER

Il n'est pas toujours évident de se meubler lors de son installation dans son logement, notamment si vous allez habiter dans un logement non meublé. Voici quelques bons plans pour se meubler et s'équiper pas cher.

ACHETER D'OCCASION

Il vous coûtera moins cher d'acheter des équipements ou meubles de seconde main, d'autant plus que vous ne pourrez pas forcément ramener les objets que vous avez achetés une fois le cycle de vos études dans le supérieur terminé. Il vaut donc mieux acheter des objets fonctionnels que des objets neufs.

- emmaus-lyon.org
- www.fndsa.org
- www.leboncoin.fr
- rhone.envie.org
- trira.com
- www.geev.com
- mytroc.fr
- www.pucesducanal.com

PRÊT, TROC OU DON D'OBJETS

Certaines associations ont mis en place des bourses aux objets pour les étudiantes et étudiants les plus précaires afin de leur permettre de s'équiper sans déboursier d'argent ou alors à très bas prix.

- esnlyon.org
- www.eco-loc.com
- www.helloasso.com
- www.toutdonner.com
- donnons.org

ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE ET INTERNET

Si vous souhaitez ouvrir une **ligne internet** (pas toujours inclus dans les charges du logement) et une **ligne téléphonique**, il vous **faudra faire le nécessaire auprès d'un opérateur téléphonique/internet : Orange, SFR, Bouygues, Free, Sosh, etc**



QUITTER SON LOGEMENT

VOUS AVEZ FINI VOS ÉTUDES À LYON ? VOUS DÉMÉNAGEZ BIENTÔT ?

Avant de quitter votre logement, il vous faudra anticiper quelques démarches afin de partir l'esprit tranquille.

PRÉVOIR SON DÉPART

Il est important de **respecter le mois de préavis indiqué dans le contrat de bail**. Le mois de préavis correspond au **délaï à respecter entre la notification du départ du locataire et la date du départ effectif du logement**.

Vous devez envoyer une **lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire ou à l'agence de location au moins 1 mois à l'avance pour le prévenir de votre départ** (délai de **3 mois** si votre **logement se situe en dehors de Lyon et de son agglomération**).

Conseil :

Pensez à **déclarer le changement de votre adresse en ligne** et en une seule opération auprès de **plusieurs organismes (CPAM, CAF, EDF, etc.)** sur [le site du service-public.fr](http://le.site.du.service-public.fr)

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Avant de convenir d'un jour pour effectuer l'état des lieux, vous devez bien **nettoyer l'appartement et vérifier si vous n'avez pas fait de dégâts**, sinon vous devez **effectuer les réparations nécessaires** (ex : réparer un robinet).

Lors du jour de l'**état des lieux de sortie, vous devez être accompagné du bailleur**. Ensemble, vous allez convenir d'un jour pour faire le tour du logement avec la fiche de l'**état des lieux d'entrée, donc munissez-vous bien d'une copie de ce document**. Vous devez pouvoir faire la comparaison entre l'état du logement constaté à l'entrée et à la sortie des lieux.

Conseil :

Renseignez-vous auprès de l'agence ou du bailleur pour savoir ce qui vous **sera exactement demandé pendant l'état des lieux de sortie**.

RÉSILIER LES CONTRATS ET ABONNEMENTS

N'oubliez pas de résilier vos abonnements (téléphone/internet) et vos contrats d'eau, d'électricité, de gaz auprès des fournisseurs auxquels vous avez souscrit un abonnement afin de **ne pas continuer à payer pour un logement que vous n'occupez plus**. **Anticipez vos démarches** en vous y prenant **1 ou 2 mois à l'avance**.

QUITTER SON LOGEMENT

LA RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Le **bailleur doit vous restituer le dépôt de garantie** dans un **délaï de 1 mois** après l'**état des lieux et la remise des clefs** ou **2 mois après si le bailleur a constaté des dégradations** et qu'il **doit les déduire du montant du dépôt de garantie**.

Conseil :

En cas de **conflit**, vous pouvez trouver des **renseignements** auprès des **associations de droit** ou sur [le site du service-public.fr](http://le.site.du.service-public.fr)



LOGEMENT

Canut : Un style spécifique du quartier de la Croix Rousse, ce sont des anciens lieux de travail des tisseurs de soie connus pour leurs plafonds très hauts désormais reconvertis en appartement.

Chauffage : Le système de chauffage peut marcher au gaz naturel ou à l'électricité. Le chauffage électrique est souvent plus coûteux que le chauffage au gaz.

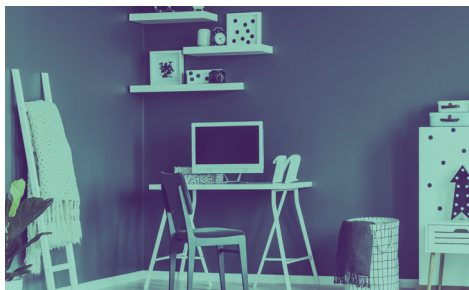
Duplex : Un appartement sur deux étages.

Équipé ou Non-Équipé : La cuisine peut être équipée d'un four, un frigo, etc., ou pas. Souvent les cuisines « non-équipées » n'ont qu'un évier avec un placard en dessous

Meublé vs. Non-Meublé : Un appartement meublé est loué avec tout ce qu'il vous faut pour vivre déjà installé (canapé, lit, bureau). Dans un appartement non-meublé vous devez mettre vos propres meubles.

Attention : Les appartements meublés peuvent être plus chers car vous cotisez pour l'usure normale et la caution est également plus chère.

Mezzanine : Un appartement avec un « étage » ouvert sur l'espace en bas suffisamment haut pour permettre la circulation.



JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Assurance Multirisques Habitation : Elle vous couvre en cas de dommages causés à votre logement ou vos affaires.

Bail : Contrat de location établi entre le/la propriétaire et le/la locataire précisant leurs droits et obligations respectifs.

Charges Comprises : Certains biens incluent les charges (électricité, eau, chauffage) dans le montant total du loyer.

Dépôt de garantie : Somme d'argent à payer lors de la signature du bail, qui est restituée au/à la locataire lorsque celui/celle-ci libère les lieux s'il/elle a bien payé son loyer et n'a rien détérioré dans l'appartement (au moins égale à un mois de loyer).

État des lieux (d'entrée et de sortie) : Document signé par le/la propriétaire (ou la régie = la société chargée de la gérance immobilière pour en assurer l'entretien et la perception des loyers et charges) et le/la locataire, qui décrit l'état de l'appartement.

Frais de dossier : Frais à payer si vous louez votre logement par le biais d'une agence immobilière (environ 12 à 15 € par mètre carré de surface habitable).

Garant : Personne résidant en France ou une organisation qui se porte caution.

Quittance de loyer : Document sur lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.

Régie : Agence immobilière.



Consultez la carte interactive de la ville de Lyon avec les niveaux de prix des logements selon leur zone géographique



Téléchargez l'application mobile TCL afin de vous orienter plus facilement dans la métropole de Lyon et dans ses transports en commun

NUMÉROS UTILES

115 : Obtenir toutes les informations sur les hébergements d'urgence et les besoins de première nécessité

112 : Secours depuis un téléphone portable

15 : Samu

17 : Police-gendarmerie

18 : Pompier

04 72 11 69 11 : Centre anti-poison



DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Campus Berges du Rhône / Lyon
Campus Porte des Alpes / Bron

Contact et informations complémentaires



CRÉATION:

Direction des Relations Internationales et Direction de la Communication, de l'Événementiel et du Protocole
Université Lumière Lyon 2 - Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

© CRÉDITS IMAGES

Alexis Grattier / Jake Ingle / Katarzyna Bialasiewicz / Radu Marcusu / Tristan Deschamps / Direction de la Communication
et de l'Événementiel, Université Lumière Lyon 2

